

Programme agricole EELV 2012

Extrait du programme national « VIVRE MIEUX vers la société écologique » Pages 37-40 et 90-91

INTERNATIONAL

DERIVE : un modèle productiviste et industriel basé sur l'exportation sur **des marchés mondiaux artificiels et perméables à la spéculation financière**, destructeurs pour les économies paysannes des pays en développement.

MESURES :

1a. Reconstruire l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur le droit inaliénable des peuples à produire leur propre alimentation, donc sur la souveraineté alimentaire : régulation internationale interdisant la spéculation sur les produits agricoles, le dumping lié aux subventions bénéficiant aux produits exportés, et les échanges d'agrocarburants. Limitation des opérations purement financières sur les marchés à terme, en renforçant le taux de couverture physique de chaque opération sur matières premières.

1b. Protection efficace à l'importation aux échelles continentales. Ceci contribuera à la stabilisation des prix à un niveau rémunérateur pour les agriculteurs familiaux.

EUROPE

DERIVE : une artificialisation et une **dégradation des milieux** (produits chimiques de synthèse, semences standards, races animales productives et standardisées élevées hors sol, pollutions diffuses). L'agriculture scie la branche sur laquelle elle est assise.

OBJECTIFS :

- Assurer la durabilité de l'agriculture
- Protéger les ressources naturelles
- bâtir un modèle conçu avec les paysans par et pour les consommateurs européens.
- PAC écologique et cohérente avec les enjeux climatiques favorisant la production de biens communs

MESURES :

2a. Dans un premier temps renforcement conséquent des mesures vertes du "1er pilier" (conditions d'attribution des aides plus cadrées, notamment pour les MAE)

2b. Rétablir en priorité une protection efficace sur les importations d'oléagineux et aliments du bétail (lié à mesure 14)

DERIVE : le modèle dominant profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire

MESURE :

3. Interdiction de toute culture **OGM** et apparenté sur le sol européen (hors recherche médicale confinée).

DERIVE : **concentration des moyens de production** (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles, etc.).

OBJECTIF :

- PAC favorisant l'emploi

MESURES :

4a. Redistribution des aides plus équitable, plafonnées et bonifiées par actif.

4b. Réévaluation de l'aide aux petites fermes

DERIVE : une répartition injuste des **aides européennes**

MESURES :

5a. Un niveau d'aide convergent pour les pays de l'UE à l'horizon 2020.

5b. Abandon des références historiques à l'hectare, inégalitaire

5c. Limitation contracyclique des aides directes dans un premier temps.

FRANCE

DERIVE : Le syndicat agricole majoritaire et la droite gouvernementale poursuivent un projet agricole largement dépassé, très coûteux pour les deniers public, reposant sur la seule poursuite de la recherche de l'accroissement de la productivité du travail. Les agriculteurs sont montrés du doigt par la société et vivent un malaise fort.

OBJECTIFS :

- Redonner sens au métier d'agriculteur
- Nouveau pacte entre agriculture et société

MESURE :

6. Nouvelle Loi d'Orientation Agricole se substituant à la LMAP et instituant notamment l'ouverture à la société civile et aux collectivités ainsi que le pluralisme syndical dans les interprofessions et l'ensemble des institutions agricoles : enseignement, recherche, ministères, chambres, SAFER, CDOA, etc

DERIVES :

- une consommation croissante d'énergie et production GES
- la concentration des moyens de production (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles, etc.).

OBJECTIFS :

- Réforme pour des aides publiques et une gestion foncière plus juste, au service des territoires et de l'emploi
- Soutien à l'installation agricole

MESURES :

7. Aides (y compris celles des agences de l'eau) plafonnées selon liens à l'emploi, l'environnement, l'autonomie des systèmes, la qualité, l'élevage extensif, la diminution de l'élevage industriel

8a. Plans locaux incitant le remplacement d'un départ par l'installation d'un nouvel agriculteur

8b. Prêts sans intérêt pour les projets créateurs d'emplois, refonte des critères de bonification des prêts à l'installation sur des critères de durabilité.

8c. Garantie du non démantèlement de sièges d'exploitations viables

9a. Création de schémas de cohérence agricole et alimentaire régionaux organisant l'interrelation des zones urbaines et de l'agriculture locale avec déclinaison dans les SCOT

9b. Soutien des DDT à l'organisation des circuits courts. Reconnaissance des organisations de producteurs regroupés sur des critères qualité (AB notamment) ou de circuit de commercialisation.

DERIVES :

- la dégradation des ressources en eau, des sols, de la biodiversité
- Un modèle actuel coûteux pour le contribuable en termes d'aides publiques agricoles et de coûts de réparation sanitaires et environnementaux

OBJECTIFS :

- Soutien à l'agriculture bio
- Rétablir une alimentation saine
- Une fiscalité juste, encourageant l'agro-écologie et appliquant le principe pollueur payeur

MESURES :

10a. Incitation des collectivités à atteindre 20 % de leur surface agricole en AB, par acquisitions foncières publiques ou associatives (type terre de liens), baux environnementaux, ou "gel" des surfaces déjà en bio. Les acquisitions foncières seront notamment financées par une taxe renforcée sur l'urbanisation des terres agricoles.

10b. Incitation à l'usage d'aliments AB dans la restauration scolaire via une facilitation administrative des partenariats avec les producteurs locaux, des formations des gestionnaires et équipes de cuisine, une action de conseil de la part des DDT.

11a. Taxe sur les nitrates et plan à la source contre les algues vertes

11b. Redevances fortes sur les pesticides et sur l'irrigation

12a. TVA favorable aux produits écologiques et défavorable aux polluants

12b. TVA réduite sur les produits alimentaires bio

13a. Orienter massivement (moyens financiers et humains) la recherche agronomique, l'enseignement et le développement vers l'agro-écologie en termes d'organisation et de contenu

13b. Une recherche participative valorisant les savoirs paysans

DERIVE : dépendance européenne et française au soja latino américain qui se développe au détriment de la forêt amazonienne et des cultures vivrières locales. En France et ailleurs, dégradation et baisse de la fertilité des sols.

OBJECTIF :

- Atteindre l'autonomie en protéines d'ici 2020, reconquête agronomique des sols et baisse de l'emploi d'engrais chimiques.

MESURE :

14. Plan protéines incluant des cultures de légumineuses dans les rotations comme condition d'aides directes communautaires.

DERIVE : le modèle dominant profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire, et seulement en apparence au consommateur : les marges sont essentiellement captées par l'amont ou l'aval

MESURES :

15. Des mesures pour juguler la captation de la plus-value par les distributeurs / transformateurs sur la base d'un bilan de la situation actuelle

16a. soutien à la production d'agromatériaux (chanvre, pailles...) et aux bio ressources de seconde et troisième génération pour la chimie sans concurrencer les besoins agronomiques et alimentaires

16b. abrogation des aides aux agrocarburants de 1ère génération

16c. Arrêt de l'importation d'agro-carburants

16d. Abrogation de la loi COV, valorisation et droit d'échanges des semences paysannes

DERIVE : les zones proches des villes sont victimes de mitage, d'installations désordonnées et de perte de terres agricoles ; l'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans en artificialisation.

MESURES :

17. Une taxe sur l'urbanisation des terres agricoles à hauteur de 50 % du montant du prix de vente du foncier agricole à l'achat. La moitié de cette taxe sera affectée à un fonds régional pour reconversion des friches industrielles et commerciales, l'autre moitié à un fonds régional pour des acquisitions foncières en faveur de l'installation d'agriculteurs biologiques.

18. couverture de l'ensemble des territoires ruraux par des SCOT souvent à l'échelle du pays, qui veilleront tout particulièrement à l'économie des terres agricoles. Les communes doivent cependant rester de véritables entités de démocratie de proximité et le principe de subsidiarité doit être respecté.

DERIVE : Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone péri-urbaine

OBJECTIF :

- l'approvisionnement en circuits courts

MESURES :

19. soutien aux petites unités de transformation

20. Moratoire sur la création de nouvelles grandes surfaces et des incitations fiscales et financières au retour du commerce de proximité.